

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
PICARD Corinne	à PENEAU Sylvie
PUSHPARAJ Emilie	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 13 décembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 20 décembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1912-17 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – Travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection

Monsieur Jean-Paul Pavillon, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-33 à L.2334-36, relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale en date du 24 novembre 2023 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024,

Considérant que des travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection sont programmés au titre de l'exercice 2024,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 12 décembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération « mise en place d'un système de vidéoprotection » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Travaux de mise en place d'un système de vidéosurveillance	84 000 € hors taxe
Total	84 000 € hors taxe

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024 au taux de 35 % pour les travaux susmentionnés,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	23
Présents	24	CONTRE	1 (D. LIZE)
Pouvoirs	5	ABSTENTION	5 (Y. GAILLARD, J. MINETTO, M. REBILLARD, SK REGRAGUI, J. SOUILHE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

